

# COMMUNE DE VILLERS-LA-CHEVRE

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

du 17 Février 2016

Etaient présents : MM. Alain DYE-PELLISSON, Jean-Marc CHARPENTIER, Dominique THILL, Claude FORTEMPS, Daniel BALLIET, Bernard GOFFARD, Alexandre DURAZZI, Jean-Paul HARDOUIN Jean-Pierre ROSSI, Claude RICHARD, et Mmes Sylviane VUERICH, Jeanine PIERRON et Françoise THERY VIVOT.

Absents excusés : M. Eric LAMBERT et Felice AGOSTINESE.

Un scrutin a eu lieu, Mme Sylviane VUERICH a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Felice AGOSTINESE a donné procuration à M. Alexandre DURAZZI.

M. Eric LAMBERT a donné procuration à M. Alain DYE PELLISSON.

### 1 - Tarif du bois de chauffage : année 2016

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du bois de chauffage pour l'année 2016 comme suit :

- pour le bois coupé en 1 mètre : 10 € (dix euros) le stère ;
- pour le bois coupé en 0,50 m : 11 € (onze euros) le stère ;
- pour le bois coupé en 0,33 m : 13 € (treize euros) le stère.

**Adoptée à 14 voix pour et une abstention (M. Claude RICHARD)**

### 2 - Forêt : programme de coupe 2016

Après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2016 :

- Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particulier : parcelles 2, 3 et 4 ;
- Pour les autres produits, cession de bois de chauffage à la mesure.

**Adoptée à l'unanimité**

### 3 - Reprise des voiries et réseaux divers de la rue de la Croix Fanchon

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 13 juin 2007 afin d'effectuer les formalités nécessaires en vue de la reprise, par la commune, des voiries et réseaux divers de la rue de la Croix Fanchon pour les intégrer dans le domaine public communal. Les formalités n'ont pas été faites auprès du notaire. Aujourd'hui, le lotisseur, la société Douze Horizons représentée par M. Alain LEITE, est en liquidation judiciaire et ne pourra donc pas payer les frais de notaire.

Le Maire propose donc que la commune prenne à sa charge ces frais afin de pouvoir régler ce dossier qui date de l'année 2007.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires en vue de la reprise par la Commune des voiries et réseaux divers de la rue de la Croix Fanchon afin de les intégrer dans le domaine public communal ;
- autorise le Maire à signer l'acte correspondant ;
- précise que les frais afférents à cette affaire seront à la charge de la commune.

**Adoptée à l'unanimité**

**La secrétaire de séance  
Sylviane VUERICH**